

FRANÇOIS-HILAIRE GILBERT, UN VÉTÉRINAIRE DÉFENSEUR DE LA CAUSE ANIMALE SOUS LE DIRECTOIRE (1795-1799)

FRANÇOIS-HILAIRE GILBERT, A VETERINARIAN, ADVOCATE OF THE ANIMAL RIGHTS DURING THE "DIRECTOIRE PERIOD" (1795-1799)

Par Serge-Georges ROSOLEN¹

(manuscrit soumis le 23 août 2023, accepté le 4 septembre 2023)

RÉSUMÉ

A la fin de la Terreur, le gouvernement du Directoire souhaite consolider la République dans une société plus apaisée. L'agriculture constitue un fondement de la prospérité nationale. L'élevage des animaux domestiques est un enjeu économique majeur. Un des plus grands savants de son temps, assistant et ami de Daubenton, membre de l'Institut et du Corps législatif, homme de confiance d'un ministre d'État, sous-directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, notre confrère François-Hilaire Gilbert, s'investira par conviction personnelle et devoir républicain dans ce projet utopique d'une société agro-pastorale où « l'homme doit se conduire avec les animaux, ses compagnons de travail, comme ce qui a de la raison avec ce qui n'en a point ». Quoique négligé par l'historiographie vétérinaire, François-Hilaire Gilbert est un pionnier. Non seulement il contribue aux fondements d'une agriculture moderne, mais il devient un théoricien et un défenseur d'un nouveau concept de « bien-être animal ».

Mots-Clés : François-Hilaire Gilbert, Vétérinaire, Cause animale, Bien-Être Animal, Première République

ABSTRACT

At the end of the Terror, the Directoire government wanted to consolidate the Republic through a more peaceful society. Agriculture was the basis of national prosperity. The breeding of domestic animals was a major economic issue. One of the famous scientists of this period, assistant and friend of Daubenton, member of the Institut and of the Corps législatif, trusted advisor to a State Minister, vice-director of the École Vétérinaire d'Alfort, François-Hilaire Gilbert, a veterinary surgeon committed himself by personal convictions and republican duty to this utopian project of an agro-pastoral society where "man must behave with animals, his working companions, like the one who has reason with that which has none". Although neglected by the veterinary historiography, François-Hilaire Gilbert is a veterinarian pioneer. Not only did he contribute to the foundations of the modern agriculture, he also became a theoretician and an advocate of a new concept of "animal welfare".

Keywords: François-Hilaire Gilbert, Veterinarian, Animal Welfare, Animal rights, First French Republic

1- Centre de recherche Institut de la Vision, UMR-S968 Inserm/Sorbonne Universités/CHNO des XV-XX, Paris, France
Courriels : serge.rosolen@inserm.fr et sg.rosolen@orange.fr
ORCID : 0000-0003-4419-3257

INTRODUCTION

Lorsque l'on évoque le nom de François-Hilaire Gilbert dans une assemblée de vétérinaires, très peu savent à quel siècle il a vécu ou quel rôle il a joué. Une rue de Châtellerauld porte son nom, mais sans date ni mention de profession. Nous n'avons trouvé aucun portrait le représentant, que ce soit en peinture ou en gravure. Cette invisibilité s'explique d'autant moins que François-Hilaire Gilbert est un personnage français important du XVIII^e siècle. Il s'illustra pendant le régime politique du Directoire mis en place durant la Première République, au lendemain de la chute de Robespierre, le 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794) et qui dura jusqu'au coup d'État de Bonaparte du 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799).

Son parcours est exemplaire. Ce médecin des animaux fut un des plus grands savants de son temps. Il s'intéressa au rôle joué par les animaux dans l'agriculture et l'économie comme source de prospérité pour la République en construction. Constatant que « l'animal est un compagnon de l'homme », particulièrement dans le travail, François-Hilaire Gilbert demande une forme de reconnaissance et d'estime pour ces compagnons sans voix qui portent, poussent, tirent, triment, ahanent, suent, avant de mourir à la tâche ou d'être abattus pour nourrir ceux qu'ils ont servis. Avec le monde des silencieux animés, il faut redoubler d'attention puisque seul l'établissement d'une relation de confiance assure la qualité du rapport homme/animaux : « l'homme doit se conduire avec les animaux comme ce qui a de la raison avec ce qui n'en a point »¹. Il convient de prendre en considération la *dignité animale*.

François-Hilaire Gilbert s'exprime en tant que représentant de l'art vétérinaire, une science en pleine mutation, mais il fait aussi partie de cette génération d'hommes qui, à la fin du XVIII^e siècle, édifient un pont entre leur métier et l'économie politique sous toutes ses formes. Au sein de cette République des savants, Gilbert met ses compétences et son érudition dans le domaine de la science des animaux et de la médecine des bêtes au service de l'agriculture de son pays. Libéré de toute sensiblerie chrétienne ou de toute projection végétarienne déjà connue à son époque, le savant qu'il est en appelle à la conscience de chacun : l'homme a des devoirs envers les animaux.

ÉTABLIR UN POUVOIR « DOUX » INTÉGRANT L'ANIMAL À LA VIE SOCIALE

Pendant le siècle des Lumières, les intellectuels portent un nouveau regard sur le monde animal, qui devient un objet d'étude et de curiosité pour les savants, ils s'intéressent à l'acclimatation des espèces, au dressage, à la taxinomie... et multiplient les observations, descriptions, classements. Les représentations d'animaux, par leur réalisme et leur précision, témoignent non seulement d'un intérêt scientifique passionné

mais aussi d'une forme d'empathie. Les nouvelles connaissances dans le domaine de la zoologie, permettant de replacer l'homme dans la lignée des mammifères évolués, donnent aux savants des arguments pour relativiser le récit de la création de l'humanité sur lequel se fondaient les religions monothéistes. D'autre part, des économistes issus du courant « physiocratique » (Daniel, 2022) et férus « d'économie rurale » [l'expression n'avait pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui ; elle englobait à la fois la médecine du bétail et la zootechnie (Denis, 1997)] engagent d'ambitieuses réformes notamment dans le domaine de l'élevage. À la veille de la Révolution, l'Ancien Régime avait clairement fait le choix d'un développement intégré des ressources de l'agriculture et de l'industrie, sous contrôle administratif (Cornu *et al.* 2021).

Durant la période révolutionnaire, la question des animaux se pose sous une forme différente. Au sein d'un nouvel ordre politique composé de citoyens égaux, comment considérer le statut des animaux, si nombreux dans les villes et dans les campagnes ? Doivent-ils être pris pour des « sous-citoyens » à protéger, ou comme des biens matériels, des ressources, que la nation peut exploiter ?

Pour trouver une issue aux violences de la Terreur, le Directoire instaure une forme de stabilité institutionnelle et de paix sociale, tout en sauvegardant l'essentiel des acquis politiques et sociaux de la Révolution. Le 4 brumaire de l'an IV (26 octobre 1795) (Figure 1) la Convention Nationale décrète 1) l'abolition de la peine de mort dans la République française (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9688338f?rk=3605168;0>) ; 2) le changement de nom de la place de la Révolution en place de la Concorde, la rue qui conduit du boulevard à la place devant porter le nom de rue de la Révolution. Le nouveau projet républicain ne se fonde plus sur la vertu et la sévérité mais sur des rapports pacifiés entre les êtres vivants, hommes ou bêtes, le bien-être public, la prospérité économique. Dans le modèle républicain du Directoire (Chavanette, 2020), l'agriculture constitue un fondement de la prospérité nationale. Comme l'écrit Pierre Serna (Serna, 2017), « le paysan républicanisé doit remplacer le sans-culotte urbain » et « la terre revient au centre du projet de régénération des mœurs républicaines ». Le nouveau gouvernement s'intéresse aux mœurs, à l'instruction (les responsables du Muséum d'histoire naturelle conçoivent la Ménagerie du Jardin des Plantes comme un lieu d'exposition civique, pédagogique et républicain), aux vertus familiales, au commerce. La République désireuse de placer le savoir au fondement de la reconstruction de la société a besoin des savants. Sur proposition du Comité d'instruction publique, Louis-Marie de La Revellière-Lépeaux (1753-1824) crée un organe d'avancement des arts et des savoirs : l'Institut national des sciences et des arts. Créé par la loi du 3 brumaire de l'an III (25 octobre 1795), le 20 novembre 1795, le Directoire exécutif dresse une liste de 161 savants regroupés en trois classes. François-Hilaire Gilbert fait partie des premiers nommés de la première classe, dédiée aux Sciences. La

1- Phrase prononcée par François-Hilaire Gilbert lors de l'éloge funèbre du citoyen Wagner, ancien directeur des haras du Pin décédé le 21 floréal an V (10 mai 1797) (Serna « Comme des bêtes p 154)

première section de la deuxième classe, celle des Sciences morales et politiques, est dédiée à « l'analyse des sensations et des idées ». Elle doit mettre en place la science qui permettra de comprendre le fonctionnement de la pensée, depuis la sensation originelle jusqu'à sa transformation en mémoire, puis en savoir performant, au travers d'une langue simple et efficace dont chacun pourra être détenteur, première condition de la citoyenneté partagée créant ainsi une véritable éthique du vivre ensemble. La deuxième section de cette deuxième classe doit traduire cette pensée par la « science de la morale » à mettre en œuvre au travers de la bienfaisance, de l'amitié, de la fraternité républicaine, de la bienveillance mutuelle. Les hommes de cette section doivent trouver les moyens de pacifier et d'éduquer les citoyens.

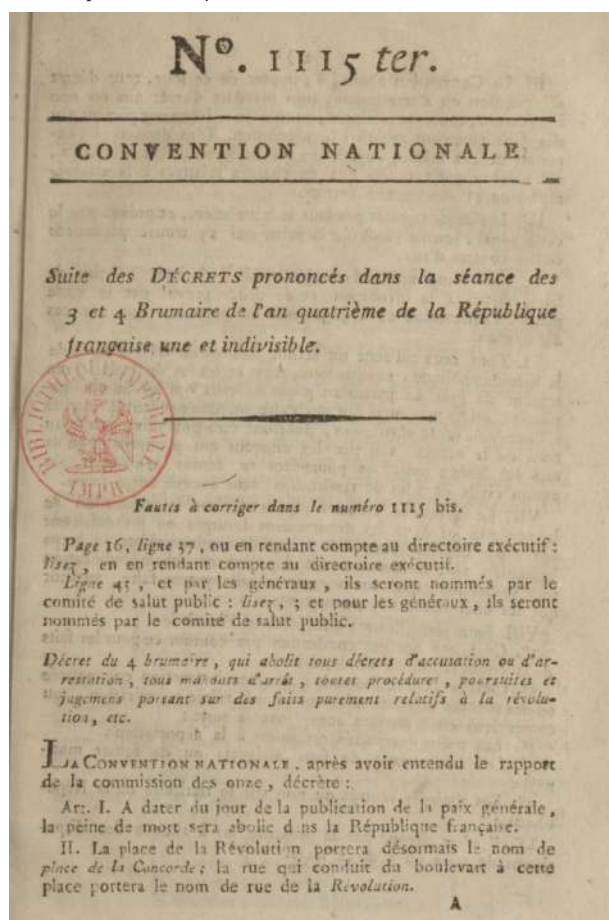


Figure 1 : Articles 1 & 2 du décret du 4 brumaire an IV de la République annonçant l'abolition de la peine de mort et le changement de nom de la place de la Révolution en place de la Concorde. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9688338f?rk=3605168;0>

La tâche qui incombe aux savants est lourde. Même si la France est encore en guerre avec l'Autriche et l'Angleterre, il leur est demandé de construire une science pour la paix. C'est dans le cadre d'un dialogue entre la partie éclairée de la nation républicaine et ses savants qu'en 1802 l'Institut national lança un concours public sur le thème « jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ?

Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? (Serna, 2016)». Selon une méthode qui préfigure l'éthologie, les animaux sont observés dans des milieux anthropisés, en compagnie des hommes au travail. On cherche des signes et des manifestations de leur sensibilité. C'est dans ce contexte que de grandes enquêtes sur l'état des animaux sont ordonnées durant l'an III (Festy, 1941).

Cette réflexion précède de vingt ans le *Martin's Act* voté par le Parlement britannique afin « d'empêcher le traitement cruel et inconvenant du bétail » (III-Treatment of Cattle Bill, 1822) (Traïni, 2011) et de quarante-huit ans la loi Grammont sur la protection des animaux domestiques face aux mauvais traitements. Ce programme politique d'une réelle originalité, qui veut fonder la citoyenneté sur le savoir et les mœurs républicaines, confère à l'animal domestique un nouveau rôle social et économique. Les vétérinaires deviennent des experts incontournables. Le Directoire transforme les Écoles vétérinaires en Écoles d'économie rurale vétérinaires, républicaines (Mellah, 2018).

UN HOMME DES LUMIÈRES

Nous reprenons des éléments de la biographie de François-Hilaire Gilbert publiée par notre confrère Pierre Bonnaud dans un numéro hors-série du *Bulletin de la Société d'Ethnozootechnie* (Bonnaud, 2004), consultable sur Gallica (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6560863b>).

Né à Châtellerauld le 18 mars 1757, François-Hilaire Gilbert n'est pas issu du monde du cheval parisien ou lyonnais. Sa vocation de vétérinaire naît d'une rencontre à 23 ans avec Philibert Chabert (1737-1814), Directeur de l'École d'Alfort. Après avoir fait de brillantes études classiques (à 14 ans il maîtrise le latin et le grec...), il intègre l'École vétérinaire d'Alfort en 1781. Il annonce fièrement à son père sa volonté de joindre « le titre de médecin d'homme à celui de médecin vétérinaire », affirmant déjà son désir de défendre une médecine de tous les êtres vivants, humains et non humains. Devenu directeur-adjoint de l'École d'Alfort, il prononce un discours à l'occasion du concours pour récompenser les meilleurs élèves de l'École d'Alfort, le 11 avril 1789, occasion de préciser sa pensée : « Mais pourquoi chercher à prouver la noblesse des animaux, n'est-ce donc pas l'homme lui-même qui est l'objet des travaux de l'artiste vétérinaire, n'est-ce pas de la conservation de l'espèce humaine qu'il s'occupe en travaillant à celle de l'espèce animale ? ». Peut-être a-t-il été inspiré par la présence des écorchés de Fragonard (hommes et animaux) exposés dans le musée d'Alfort ? (Serna, 2017).

Le cursus vétérinaire de François-Hilaire Gilbert se déroule pendant la période dite « académique » (Raillet & Moulé, 1908), sous l'administration de Louis-Bénigne-François Bertier de Sauvigny (1737-1799), directeur du service de l'agriculture auprès du contrôleur général des finances, Jean-François Joly de Fleury (1718-1802), successeur de Jacques Necker (1732-1804). La nomination de Bertier de Sauvigny a été le signal de transformations profondes, faisant entrer l'École d'Alfort dans une ère de prospérité financière tout à fait exceptionnelle avec notamment la création de nouvelles chaires. Il met à la disposition de l'École des professeurs célèbres, notamment Félix Vicq d'Azyr (1748-1794), Antoine-François de Fourcroy (1755-1809),

Pierre-Marie-Auguste Broussonet (1761-1807) et Louis Jean-Marie Daubenton (1716-1799) qui désirent changer les méthodes d'enseignement. Ils souhaitent réserver davantage de place à la théorie et aux connaissances qui peuvent lier les deux médecines, humaine et vétérinaire (Hubscher, 1999). Optant pour une approche globale et synthétique des grandes questions d'économie rurale, considérant les animaux domestiques dans leur ensemble au lieu de limiter leur étude au seul cheval, ils veulent se rapprocher de l'agronomie. La chaire d'agronomie rustique est confiée à Daubenton, assisté de François-Hilaire Gilbert. Pendant cette période, l'enseignement prodigué au sein des Écoles vétérinaires intègre les découvertes récentes de la physique, de la chimie et de la physiologie. Le statut intellectuel et scientifique de l'École évolue. Il ne s'agit plus seulement de guérir les animaux malades mais d'améliorer la santé des animaux d'élevage, enjeu d'autant plus important que l'animal est devenu un facteur de stabilisation de la société révélant la place des « bêtes utiles » dans les savoirs naturalistes (Melah, 2013). C'est le médecin et homme politique Pierre-Jean-George Cabanis (1757-1808) qui fut un des principaux théoriciens de cette représentation du monde intégrant les animaux (Saad, 2016). Bernard Germain Étienne de Lacépède (1756-1825) savant proche de Georges Louis Leclerc de Buffon (1707-1788) considérait aussi que le rôle des animaux était de servir les hommes (Serna, 2017) : « le bélier fécond et industriel avait plus de valeur que le lion » autrement dit, le tiers état laineux, parce qu'il produisait de vraies richesses de la nation, était bien supérieur à la noblesse féline.

UN DES PLUS GRANDS SAVANTS DE SON TEMPS

Érudit, brillant sujet évoluant parmi les plus grands esprits scientifiques de son temps, l'assistant de Daubenton a certainement été influencé par le « berger de Montbart » pour qui l'art vétérinaire avait une double vocation : « le gouvernement en santé des animaux et le traitement des maladies ». Pour Daubenton « il y avait moins à espérer d'un animal qui a été guéri que d'un animal qui n'a jamais été malade » (Denis, 2023). Une solide amitié lie les deux hommes jusqu'à leur mort, en 1800. Au cœur des sciences du vivant, de la chimie et des sciences naturelles, l'animal devient le pivot d'un système d'économie rurale que Daubenton illustre en achetant et adjoignant à l'École d'Alfort le domaine de Maisonville, une ferme de 170 hectares, afin d'y installer un troupeau expérimental de moutons. À cette époque, dans un contexte économique difficile, la « guerre des moutons » fait rage avec l'Espagne et l'Angleterre (Cornu *et al.* 2021). Le temps est au croisement des races, il s'agit « d'inventer » le bélier et la brebis français capables de produire de la laine superfine (comme celle du mouton mérinos) qui permettrait à l'industrie lainière de sortir de la dépendance des fournisseurs anglais et espagnols. Outre sa mission de prestige intellectuel, l'École détient une fonction économique et un rôle à la fois stratégique et politique. C'est alors que Daubenton confie la gestion du troupeau de moutons mérinos de la ferme d'Alfort à François-Hilaire Gilbert.

Celui-ci prend à cœur sa mission et commence une activité de vétérinaire-voyageur, qu'il défend comme une éthique professionnelle (Bonnaud, 2004). Il veut connaître le terrain et comprendre le milieu sur lequel il doit travailler. Il parcourt les provinces françaises, la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre... Parallèlement il ébauche une méthode personnelle liant études des paysans et des éleveurs, observation de leur savoir-faire, de leurs réactions face à la maladie, de leurs croyances et de leurs rapports aux bêtes. Il herborise en cherchant le lien précis entre nourriture et santé animale, décrivant les conditions d'existence des troupeaux dans leur étable ou dans leur pâturage. Il se construit une sensibilité qui intègre un écosystème pour saisir les raisons d'une épizootie ou les moyens d'améliorer les races. Avec François-Hilaire Gilbert, l'art vétérinaire devient total et intégratif, liant espaces, animaux, êtres humains, climat, alimentation, faune, géologie, hydrographie. Bref, « *One Health* » !

Après avoir visité la Généralité de Paris, il rédige son maître-ouvrage, le « *Traité des prairies artificielles* » (Figure 2) qu'il présente le 20 juin 1787 devant 4 000 personnes, en présence de l'ensemble des ministres, dont le premier d'entre eux est Étienne Charles de Loménie de Brienne (1727-1794) (Poulain, 2007).

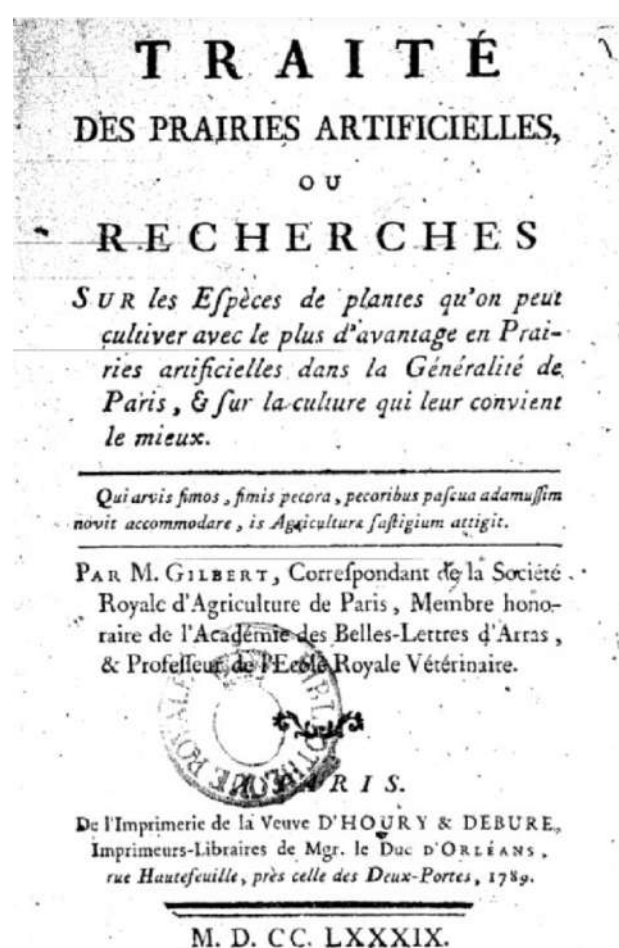


Figure 2a : *Traité des prairies artificielles* par François-Hilaire Gilbert : première édition – 1787 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k43638v?rk=150215;2>)

Le succès est considérable. La Société Royale d'Agriculture lui décerne le premier prix, une médaille d'or et une somme de 1 000 francs. Le *Traité des prairies artificielles* est un véritable manifeste d'économie rurale qui démontre que le champ vétérinaire s'est considérablement enrichi au contact des scientifiques d'autres disciplines, des administrateurs et des paysans.

L'animal doit être pensé comme faisant partie d'un tout-paysage, d'un tout-économique. Il est au cœur de l'environnement rural et il constitue le pivot de l'agriculture nouvelle. L'ouvrage sera réédité six fois jusqu'en 1836.

A l'aube de la Révolution, François-Hilaire Gilbert est devenu un savant célèbre et reconnu.

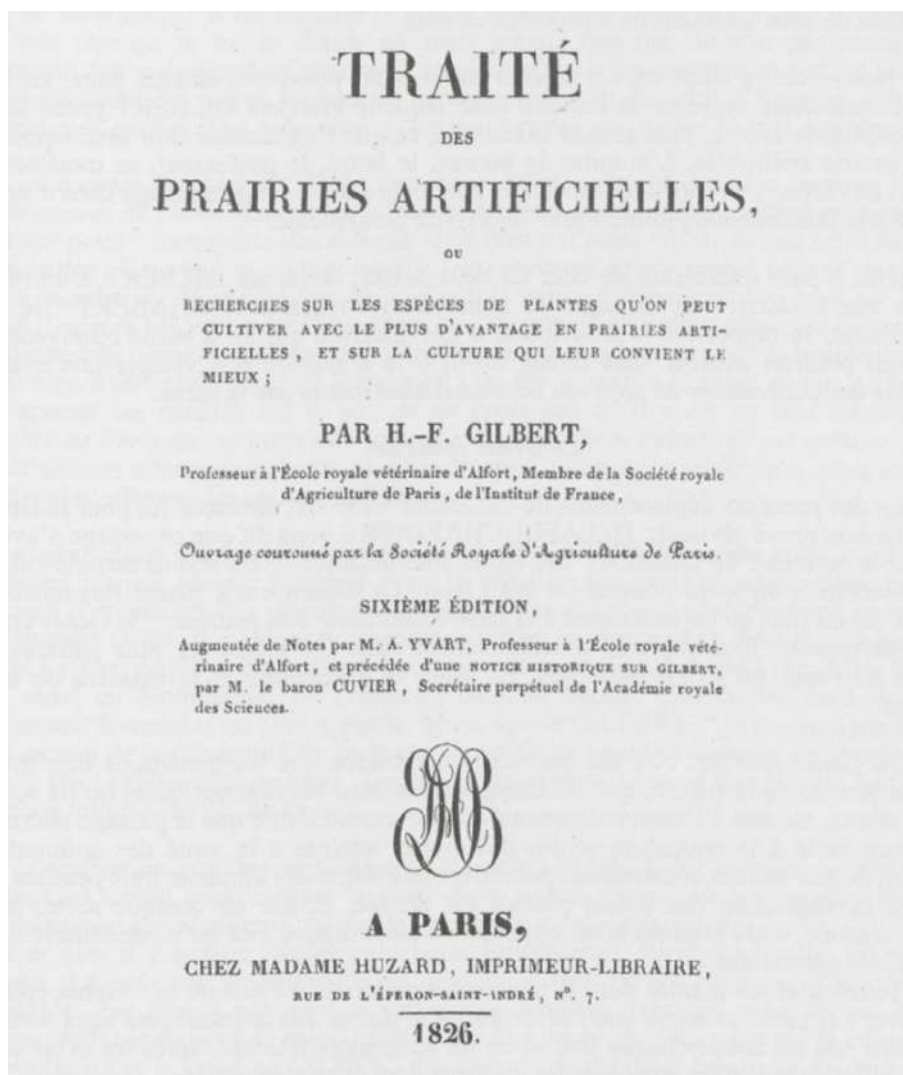


Figure 2b : *Traité des prairies artificielles* par François-Hilaire Gilbert sixième édition – 1826

(<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k98082443/f9.item.r=trait%C3%A9%20des%20prairies%20artificielles%20Gilbert>)

UN ÉCOLOGUE AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE

En 1789, il est nommé directeur-adjoint de l'École d'Alfort, il parle d'égal à égal avec Daubenton, Vicq d'Azyr, Fourcroy, qui joueront un rôle important au cours des événements historiques. François-Hilaire Gilbert participe à la nouvelle politique scientifique et civique de l'an II. En 1793, il entre à la Commission d'Agriculture créée par la Convention. En 1794, la Convention ayant supprimé les ministères pour les remplacer par des commissions exécutives dépendant du Comité de salut public, François-Hilaire Gilbert intègre la division « économie animale »

de la Commission d'agriculture et des arts. Il participe à la mise en place d'un appareil statistique capable de dénombrer les animaux et d'établir les fondements d'une politique performante d'amélioration du cheptel national. Il utilisera cet appareil de statistiques comme moyen de communication pour améliorer « l'économie nationale relativement à l'éducation et à la conservation des animaux ». Grâce à lui, le Directoire devient un authentique laboratoire de techniques agraires et commerciales. Intégrant l'Institut national en 1795 (voir infra), François-Hilaire Gilbert se voit conférer une position prestigieuse et stratégique : celle de choisir les nouveaux membres. Il y retrouve Daubenton,

Brousseau et Forcroy, fait entrer un autre vétérinaire, Jean-Baptiste Huzard (1755-1838) et active les réseaux qu'il a mis en place lors de ses voyages. François-Hilaire Gilbert est désormais un homme d'influence dont l'autorité intellectuelle et la reconnaissance scientifique lui permet de se faire entendre au sommet du gouvernement. Son influence contribue au rayonnement de l'École d'Alfort. L'étude des animaux les plus utiles à la République, les moutons et les bœufs, est intégrée au cursus des études. Au sein de la République, la fonction du vétérinaire est reconsidérée. Il ne s'agit plus de poster le vétérinaire en fin de chaîne, au niveau de l'animal malade, mais de le placer au départ du dispositif qui commande l'économie rurale, voire toute l'économie politique de la République. Comment le faire comprendre ? En considérant les bestiaux non comme des adjuvants, comme des acteurs parallèles aux activités de l'agriculture mais en les plaçant à l'origine d'un processus : le vétérinaire devient un concepteur d'un modèle agricole et pas seulement un dispensateur de soins. C'est une véritable révolution agricole qui se profile, supportée par le pouvoir directorial en place. Pointant du doigt les excès du marché parisien de la viande, sources de dérèglements parce que trop de jeunes animaux et de vaches à lait sont abattus pour être consommés, François-Hilaire Gilbert pointe immédiatement le risque de dépopulation du bétail. Il dénonce le goût immodéré pour la viande, métaphore du relâchement des mœurs dans la capitale après les disettes. En critiquant une gastronomie malsaine et incivique, il prône (déjà) une sorte d'écologie alimentaire. Le bon vétérinaire n'est pas seulement le médecin des animaux, il est le diététicien averti des hommes. François-Hilaire Gilbert défend le principe d'une gestion saine des animaux au service raisonné des hommes ; il s'agit d'une « véritable posture de citoyen écologue », comme l'écrit Pierre Serna (Serna, 2017).

... ET AU SERVICE DES BÊTES UTILES ET SENSIBLES

Depuis ses premiers voyages en 1784 et jusqu'à son décès en Espagne, en 1800, François-Hilaire Gilbert n'a eu qu'une obsession : construire un troupeau français de bêtes à laine. Il consacra toute son énergie au « plus paisible des animaux utiles », le mouton. C'est pourquoi dans l'historiographie vétérinaire son nom est associé à celui du mérinos (Bonnaud & Picard-Bonnaud, 1989 ; Bonnaud 2004 ; Denis, 2007). En 1798, le nouveau ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau (1750-1828) lui confie la tâche d'aller chercher en Espagne un troupeau entier de moutons mérinos, en référence à un article secret du traité de Bâle (Denis, 2007). À Grenade, il a l'occasion d'assister à une corrida. Sa réaction est tout à fait révélatrice de son état d'esprit. Il est choqué par le martyr que subissent les chevaux des picadors quand ils sont éventrés par les cornes de taureaux. Il recommande de les encarapaçonner (Traïni, 2011). En revanche il ne dit mot sur le sort des taureaux. Il ne s'intéresse pas aux animaux prédateurs. Son attention et sa sensibilité se portent sur les équidés qu'il faut absolument protéger, puisque contrairement aux humains, ils ne sont pas libres. La vision d'économie rurale développée tout au long de sa vie par François-Hilaire Gilbert ne se comprend logiquement que par son extrême attention à l'amélioration des

animaux utiles. De façon assumée, il conçoit le monde animal selon un modèle binaire. L'accent est mis sur l'animal domestique, au détriment du sauvage, du prédateur, du nuisible. François-Hilaire Gilbert est par exemple un ennemi des loups. En 1793, il écrit : « l'une des plus cruelles, la plus dangereuse des bêtes féroces, le loup, exerce des ravages affreux au milieu des troupeaux. Des chevaux, des bœufs, des cochons, des chiens tombent journellement sous sa dent meurtrière ». Il rédige des notes sur la destruction des prédateurs et des animaux nuisibles en s'inspirant des ouvrages de Pierre-Joseph Buc'hoz (1730-1807) (Figure 3) (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k15206927?rk=257512;0>). Ce vétérinaire pragmatique fait des calculs : « en comptant quatre loups pour une louve et des portées de cinq louveteaux, quatre cents louves tuées empêcheraient mille six cents loups de féconder et deux mille louveteaux à naître. À raison d'une indemnité de 250 livres par tête de loup, la dépense serait de 100 000 livres qui réparties entre tous les départements serait bien modique « pour un si grand bien ».

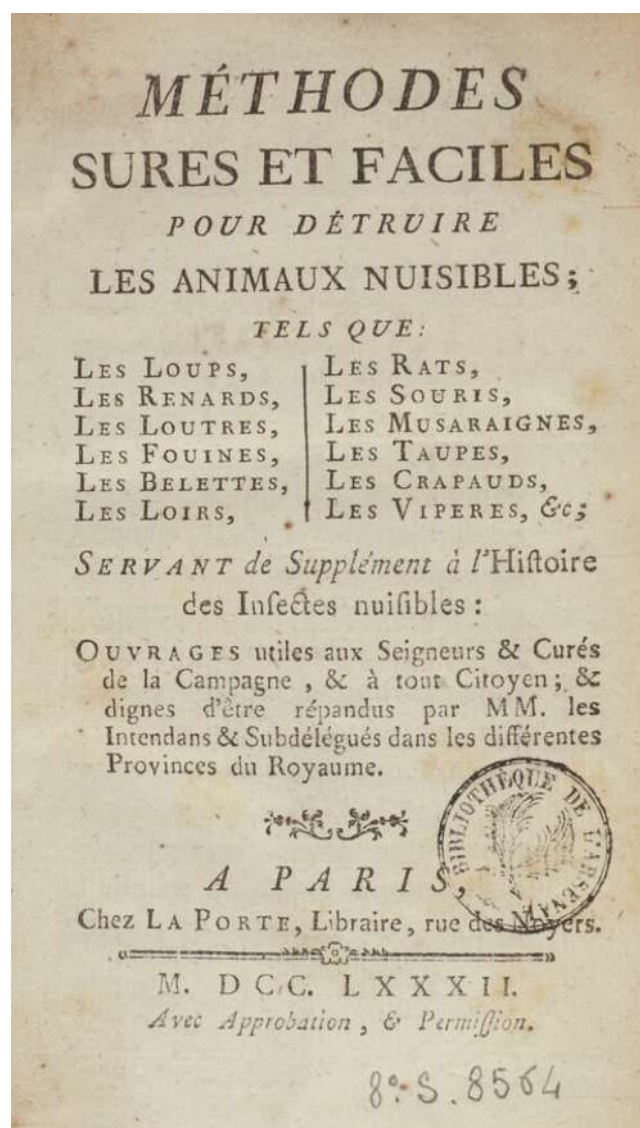


Figure 3 : Pierre-Joseph Buc'hoz : 1732 - Méthodes sûres et faciles pour éliminer les animaux nuisibles, loup en premier lieu (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k15206927?rk=257512;0>)

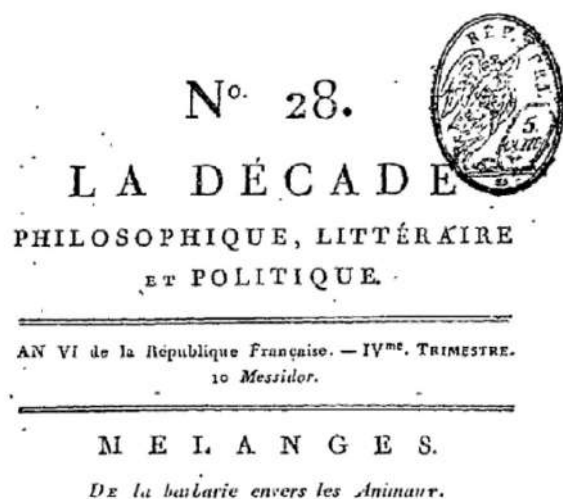
SE CONDUIRE AVEC LES ANIMAUX COMME CE QUI A DE LA RAISON AVEC CE QUI N'EN A POINT

François-Hilaire Gilbert a les qualités de communicant, d'*influenceur* au sens contemporain du terme. Il veut faire partager ses convictions. Il va se servir d'un organe de presse, le journal quasi officiel du Directoire intitulé *La Décade Philosophique, Littéraire et Politique*. Dans le numéro du 10 messidor de l'an VI, il relate un fait divers dont il a été le témoin et l'acteur, en s'adressant directement au lecteur-citoyen : « Citoyen, je descendais la rue de la Harpe, trois chevaux vigoureux montaient péniblement la même rue et sous les coups de fouet redoublés du Charretier ces malheureux animaux faisaient feu des quatre pieds. Le pavé était sec et glissant et par deux fois le cheval de devant s'était abattu, tous faisaient des efforts les plus pénibles, ils n'avançaient point et ils étaient horriblement mal traités. Je m'élançai sur les roues, plusieurs spectateurs s'y attachent à mon exemple ; ce secours semble ranimer l'ardeur des chevaux mais, à quelques pas du sommet, les quatre jambes du cheval de tête manquent, épuisé par les efforts violents et prolongés qu'il a faits. Le seul parti à prendre était de dételer, j'en donne le conseil et je mets sur-le-champ la main à l'œuvre ; non seulement mon avis est rejeté mais mes offres de services sont repoussées avec brutalité. Les coups pleuvent sur l'animal et le cruel Charretier saisit son fouet par le milieu du manche et frappe à coups redoublés la tête du cheval. Une marchande de légumes que la curiosité avait arrêtée comme beaucoup d'autres, sort tout d'un coup de la foule, dépose sur une borne la hotte qu'elle portait sur son dos, se saisit d'un pavé qui lui tombe sous la main, fond comme un éclair sur le Charretier, lui porte sous le nez le terrible caillou : *frappes le donc à présent, ose le frapper, monstre inhumain !* En même temps elle lui arrache le fouet et le brise en quatre. La lâcheté est la compagne fidèle de la cruauté. Étourdi par cette apostrophe inattendue, le Charretier pâlit et recule devant le pavé qui serrait de près ses mâchoires. Tous les spectateurs battent des mains ». Dans la suite de son texte, notre vétérinaire analyse « les raisons qui l'avaient empêchées de venir, par un moyen aussi énergique, au secours au malheureux cheval qui nous causait à tous tant de pitié ». Il fait une sorte d'examen de conscience à visée pédagogique. Il écrit : « alors que l'action de la marchande de légumes a été l'explosion subite du sentiment, ma conduite a été modifiée par une foule de considérations et d'éléments ordinaires dont se compose ce que nous nommons *prudence*. Le premier mouvement de mon indignation a certainement été de me précipiter sur cet implacable bourreau et de soustraire par la force la victime qu'il immolait à sa fureur ; mais l'idée repoussante de faire le coup de poing avec un Charretier, de m'engager dans une querelle qui allait probablement m'entraîner devant un Juge de Paix, la crainte d'exposer ma sûreté à la brutalité d'un homme emporté et furieux, telles ont été sans doute les considérations qui m'ont retenu dans les bornes d'une modération qui a été une sorte de victoire sur mon tempérament ». Mais François-Hilaire Gilbert est respectueux des lois et il précise : « cette victoire a surtout été due à mon respect pour les lois

qui ne permettent pas qu'on se fasse justice soi-même ». L'homme des Lumières qu'il est écrit : « Serait-il donc impossible de concilier avec les lois ce sentiment si puissant qui porte les hommes à venir au secours des victimes de l'oppression, quelque rang qu'elles occupent dans l'échelle des êtres animés ? ». Sa connaissance des textes anciens lui sert à rappeler que chez les Grecs, à Athènes « il fut longtemps défendu de sacrifier le bœuf, compagnon des travaux de l'homme » que les Romains « avaient pour cet animal une reconnaissance proportionnée à l'étendue de ses services ; ils avaient réglé la longueur du sillon qu'il était permis de faire tracer à un bœuf par une continuité d'efforts non interrompue ». Il rappelle aussi que « c'est en frappant les animaux qu'on apprend à frapper les hommes, parfois, dès l'enfance ». Il dénonce les traitements infligés aux animaux destinés à la consommation : « là je vois de malheureux poulets d'Inde auxquels on crève les yeux pour les engraisser plus promptement ; ici ce sont des oies qu'on force à courir jusqu'à extinction de forces pour rendre leur foie plus volumineux ». Il dénonce avec la plus grande fermeté les souffrances infligées « par plaisir » telles « l'exercice favori des jeunes villageois des environs de Paris, suspendant par la tête une oie, un canard ou un lapin vivant, et dont le « jeu » consiste à séparer la tête du corps en lançant des bâtons ! ». Il mentionne qu'à Sparte, le tribunal « condamna un enfant à mort pour avoir plumé un oiseau vivant, dans la persuasion qu'une insensibilité portée à ce point dans un âge si tendre, présageait un monstre destiné à devenir le fléau de la société et qu'on ne pouvait trop se presser d'étouffer ». Il conclut sa plaidoirie en demandant aux « Législateurs du genre humain » « de ne lui offrir que des institutions sociales les plus propres à combattre, à détruire, des dispositions naturelles qui sont la source la plus féconde des maux de toute espèce qui troublent tout à la fois le bonheur public et le bonheur individuel ». Il est clair que pour le vétérinaire, la façon dont on traite les animaux dit la manière dont on traite les inférieurs.

Le retentissement du texte de François-Hilaire Gilbert est considérable. Il inspirera le discours du 1^{er} floréal an XI (21 avril 1803) de Louis-Furcy Grogner (1774-1837), professeur à l'École vétérinaire de Lyon, demandant aux étudiants vétérinaires non seulement « de dissiper et de prévenir les maladies qui affligent les animaux domestiques mais de chercher aussi les moyens d'adoucir leur sort »] (Baratay, 2012). Son texte est intitulé *De la Barbarie envers les Animaux* (Figure 4) (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4239845/f35.item.r=de%20la%20Barbarie%20envers%20les%20animaux>).

Ce texte de François-Hilaire Gilbert peut aussi intéresser les historiens du genre : face au silence gêné et un peu lâche du groupe d'hommes, seule une femme (dénudée de droits politiques à cette époque) s'interpose avec courage, défie le charretier et renverse la situation. Dans cette scène, le professeur-savant-médecin des animaux, inactif, impuissant quoique lucide, se trouve face à une femme inconnue, probablement illettrée mais résistante, courageuse, figure de citoyenne idéale et actrice républicaine. De quoi jeter un doute dans son esprit : le modèle de bon citoyen présenté par les élites (un homme éduqué, poli, raisonnable et respectueux des biens d'autrui), tient-il à l'épreuve des faits ?



(38)

Quel est l'ami des hommes qui ne gémit pas journellement en voyant sur nos places publiques les enfans des pauvres regarder avec avidité des marionnettes, dont tout le jeu consiste à s'assommer de coups de bâton, se pendre et se tuer les unes les autres ? Qu'on suive ces enfans à la sortie d'un pareil spectacle : on verra le plus forts mettre en pratique sur les plus faibles les leçons qu'ils viennent de recevoir. S'il est impossible de priver le pauvre du spectacle des marionnettes, serait-ce donc un projet insensé que celui de le moraliser, de le faire servir à l'instruction, et sur-tout à l'amélioration des citoyens que l'indigence prive des autres moyens de perfectionner leur intelligence et leur sensibilité ? Il peut n'y avoir pas beaucoup de gloire à composer des scènes pour des marionnettes, mais il me semble que le philanthrope y verrait beaucoup d'utilité.

Si, comme l'ont prétendu des observateurs très-éclairés, les hommes naissent presque tous avec des dispositions à devenir méchans, il me semble que le premier devoir des Législateurs du genre humain, est de ne lui offrir que les institutions sociales les plus propres à combattre, à détruire, à comprimer du moins des dispositions qui sont la source la plus féconde des maux de toute espèce qui troublent tout-à-la-fois le bonheur public et le bonheur individuel.

GILBERT,

Directeur Adjoint de l'École Vétérinaire,
Membre de l'Institut national.

Figure 4 : Article de François-Hilaire Gilbert publié dans le numéro 28 de la *Décade Philosophique Littéraire et Politique* du 10 messidor an VI (28 juin 1798) intitulé « De la Barbarie envers les animaux » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4239845/f35.item.r=de%20la%20Barbarie%20envers%20les%20animaux>

CONCLUSION

François-Hilaire Gilbert trouva la mort, probablement du paludisme (Bonnaud & Picard-Bonnaud, 1996), à Sigueruelo, en Castille, le 7 septembre 1800, sans avoir pu mener à terme la mission que lui avait confiée François de Neufchâteau (voir infra). Une suite d'événements précipita la fin du gouvernement pour lequel il travaillait : défaite des armées françaises face à la deuxième coalition, division des Républicains à la tête de l'État, retour à l'ordre et coup d'état de Bonaparte, changement de Constitution, instauration du Consulat et... restauration de l'esclavage. Le rôle de François-Hilaire Gilbert, si représentatif du réformisme pragmatique qui caractérise le Directoire, fut ensuite peu à peu oublié y compris dans l'historiographie vétérinaire. L'évolution du statut des vétérinaires explique en partie l'occultation de cette période. Sous le Directoire, des directeurs d'Écoles vétérinaires avaient choisi la voie de l'économie rurale, perçue comme une volonté politique. On a ensuite préféré valoriser l'image du « vétérinaire-médecin » plutôt que celle du « vétérinaire-agronome », en oubliant qu'avant la création des Écoles ou Instituts d'agronomie, les vétérinaires étaient de fait des spécialistes des pratiques d'agriculture, de l'élevage et de l'économie rurale. Certains vétérinaires ont joué le rôle d'experts et de conseillers scientifiques auprès des gouvernements de la République naissante, qui souhaitait pacifier la société après les excès de la Terreur tout en gardant les acquis de la Révolution. La question de l'animalité a suscité des débats à cette époque auxquels François-Hilaire Gilbert a participé activement. Lors de l'éloge qu'il prononça le 7 octobre 1801 à l'ouverture des travaux de la première classe de l'Institut, Georges Cuvier (1769-1832) déclare que ce savant républicain, membre de l'Institut est l'un des fondateurs de l'agriculture moderne. D'autre part, parce qu'il a créé l'expression « compagnon de travail de l'homme » et rappelé que l'homme doit « se comporter avec raison avec ceux qui n'en ont pas », François-Hilaire Gilbert a théorisé un nouveau concept de bien-être animal.

Le souvenir de François-Hilaire Gilbert persiste en Espagne dans quelques lieux peu connus. Sa tombe doit se trouver dans le cimetière abandonné de Sigueruelo. Une plaque commémorative a été apposée sur le mur de la mairie, le 24 mai 1959, lors de la tenue à Madrid du XVI^e Congrès Mondial Vétérinaire, à l'initiative de l'Ordre national des Vétérinaires français. La seule description physique qu'il reste de notre confère est celle figurant sur son passeport délivré le 8 brumaire de l'an VII de la république à l'occasion du voyage en Espagne : « 41 ans, taille 5 pieds 5 pouces, cheveux châtons, yeux gris, front découvert, menton long, visage ovale ».

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie Agnès Rosolen, Conservateur de Bibliothèque honoraire de l'Université Paris Saclay pour son aide à la rédaction de cet article. L'auteur remercie les docteurs-vétérinaires Jean-Luc Angot, Michel Baussier, Jean Derégnaucourt, Claude Milhaud et Jean-Paul Rousseau, membres de la Commission permanente Relations Homme Animaux (RHA) de l'Académie vétérinaire de France, pour leurs conseils éclairés et leurs remarques judicieuses.

BIBLIOGRAPHIE

- Baratay E. La promotion de l'animal sensible. Une révolution dans la Révolution. *La Revue Historique*. 2012 ; 661: 131-153.
- Bonnaud P. La vie et l'œuvre de François-Hilaire Gilbert (1757-1800). *Bulletin de la Société d'Ethnozootechnie*. 2004 ; hors-série n°5. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6560863b>
- Bonnaud P, Picard-Bonnaud F. Note historique sur François-Hilaire Gilbert. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*. 1989 ;62:169-178.
- Bonnaud P, Picard-Bonnaud F. Les derniers jours du Professeur Gilbert et sa mort en Espagne, le 7 septembre 1800, sa sépulture à Sigueruelo. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*. 1996 ; 69: 111-116.
- Chavanette L. *Le Directoire – forger la République (1795-1799)*, Paris, CNRS éditions, 2020, 336 p.
- Cornu P, Pinoteau H, Pivoteau S, Martone L, Nozière-Petit M-O, Dedieu B. *La guerre des moutons – le mérinos à la conquête du monde (1786-2021)*, Montreuil, Gourcuff Gradenigo, 2021, 207 p.
- Daniel J-M. *Redécouvrir les physiocrates*, Paris, Odile Jacob, 2022, 211 p.
- Denis B. Peut-on, au plan conceptuel, parler de zootechnie vétérinaire ? *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*. 1997 ; 150(4) : 85-91.
- Denis B. L'école vétérinaire d'Alfort et le mouton mérinos. *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*. 2007 ; 7 : 94-103.
- Denis B. L'hygiène de l'élevage, un concept malmené : aperçu historique. *Bulletin de la Société d'Ethnozootechnie*. 2023 ; 112 : 85-91.
- Festy O. *Les animaux ruraux en l'an III. Dossier de l'enquête de la commission d'agriculture et des arts*. T1, Paris, Paul Hartman éditeur, 1941, 304 p.
- Hubscher R. *Les maîtres des bêtes – les vétérinaires dans la société française (XVIII^e-XX^e siècle)*. Paris, Odile Jacob, 1999, 442 p.
- Mellah M. *Portrait du berger en figure républicaine ou comment faire entrer l'animal domestique en Révolution*. *Annales historiques de la Révolution française*. 2013 ; 374 : 85-110.
- Mellah M. « L'École d'économie rurale vétérinaire d'Alfort (1766-1813), une histoire politique et républicaine avec l'animal domestique ». *Annales Historiques de la Révolution Française*. 2018 n°14 [en ligne] <https://journals.openedition.org/lrf/2031>
- Poulain D. *François-Hilaire Gilbert et le Traité des Prairies Artificielles*. *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*. 2007 ; 7 : 66-82.
- Railliet A, Moulé L. *Histoire de l'École d'Alfort*, Paris, Asselin et Houzeau, 1908, 829 p.
- Saad M. *Cabanis, comprendre l'homme pour changer le monde*, Paris, Classiques Garnier, 2016, 309 p.
- Serna P. *Comme des bêtes*, Paris, Fayard, 2017, 445 p.
- Serna P. *L'animal en république*, Toulouse, Anarcharsis, 2016, 254 p.
- Traini P. *La cause animale*, Paris, PUF, 2011, 234 p.